

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 4 décembre 2013 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Pauline Sauvé
Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Monsieur le conseiller Réjean Hardy

Sont aussi présents :

Madame la greffière par intérim Andrée Bertrand
Monsieur le directeur général Yvon Blanchard
Monsieur le directeur des travaux publics Martin Lafrenière
Monsieur le contremaître Bruno Léveillé

Citoyens

| | |
|----------------------------|---------------------------|
| Monsieur Marc Barbe | Monsieur Marco Barbe |
| Monsieur Denis Barbe | Monsieur Lionel Sauvé |
| Monsieur Samuel Villeneuve | Monsieur Gilles Gauthier |
| Monsieur Roger Normand | Monsieur Dominic Dallaire |

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2013-12-368 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-369 Adoption du procès-verbal du 20 novembre 2013

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-370 Adoption du rapport d'incendie de novembre 2013

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter le rapport mensuel de la fin du mois de novembre 2013 tel que présenté par le Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-371 Modification du contrat de travail du contremaître

Considérant que les heures de travail du contremaître augmentent à certaines périodes de l'année et qu'il se retrouve avec un nombre significatif d'heures en banque.

Considérant qu'un montant forfaitaire incluant toutes ses obligations contractuelles, basé sur une semaine normale de travail de 40 heures, serait plus convenable et réduirait le nombre d'heures cumulées dans sa banque de temps.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'autoriser Monsieur le directeur général à revoir les conditions de travail du contremaître. Plus précisément, de négocier un montant forfaitaire incluant toutes les obligations contractuelles du contremaître, basé sur une semaine normale de travail de 40 heures.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-372 Demande d'aide financière pour un projet d'expérience de travail auprès du Centre local Emploi Québec

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de présenter une demande de subvention salariale pour un projet d'expérience de travail auprès du Centre local d'Emploi Québec pour l'embauche de deux (2) personnes et d'autoriser Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, tous les documents relatifs à cette demande.

Les conditions d'emploi sont les suivantes :

- Deux (2) employés
- Période de 26 semaines
- Taux horaire de 15 \$
- Subvention demandée : 21 112 \$
- Participation municipale : 10 888 \$
- Total du projet : 31 200 \$
- Début et fin du projet : 6 janvier au 4 juillet 2014
- Employés seront affectés aux travaux publics de la municipalité et plus particulièrement, au déneigement de la piétonnière et à l'entretien de la patinoire.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-373 Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque

Considérant que les aînés craignent de sortir en soirée et qu'ils ont demandé d'ouvrir la bibliothèque pour eux le jour.

Considérant que la bibliothécaire est disponible et elle est d'avis d'augmenter les heures d'ouverture, soient les jeudis de 9h00 à 11h00 pour accommoder les aînés.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'augmenter les heures d'ouverture de la bibliothèque à tous les jeudis de 9h00 à 11h00 et ce, afin d'accommoder n'importe quelle autre clientèle.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-374 Journal des déboursés

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, vérifiés par Madame la conseillère Denise Soucy et Monsieur le maire Gary Lachapelle du conseil municipal, portant les numéros 5831 à 5901 inclusivement pour un montant total de 140,952.69 \$ ainsi que les numéros 5902 à 5943 inclusivement pour un montant total de 91,805.00 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-375 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 45 à 48 au montant de 99,977.14 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-376 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 30 novembre 2013 tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-377 Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais – Planification stratégique régionale (PSR) 2015-2020 – Forum territorial sur le bilan de la PSR 2010-2015 et le contexte régional

Considérant que l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais conjointement avec le Centre de santé et des services sociaux (CSSS) de la Vallée-de-Gatineau lancent une invitation à participer à un forum territorial afin d'élaborer une planification Stratégique régionale (PSR) 2015-2020.

Considérant les enjeux identifiés, les orientations visées et objectifs à réaliser dans le cadre d'une mise en œuvre de la PSR.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard participent à ce forum afin de mieux cerner les besoins clés à la région, de mieux comprendre les attentes et d'échanger sur les pistes de solutions face aux enjeux identifiés.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-378 La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Visite d'inspection et recommandations

Considérant que la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a réalisé un rapport d'inspection déposé le 27 septembre 2013.

Considérant que la municipalité tient à l'application de meilleures pratiques de gestion de risques et de prévention.

Considérant les modifications requises et les recommandations de la MMQ afin de remédier à la situation.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de terminer les recommandations stipulées par la MMA et ce, avant le 27 décembre 2013.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-379 Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau, programme 2014 – Demande de contribution

Considérant que la municipalité tient à cœur le développement d'habiletés motrices et la pratique de saines habitudes de vie des enfants de sa communauté.

Considérant qu'il est important d'offrir la chance de pratiquer un sport hivernal à tous les enfants et les adolescents âgés de 9 à 17 ans fréquentant l'école St-Nom-de-Marie ou ceux domiciliés sur le territoire de la municipalité fréquentant d'autres institutions d'enseignement.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de contribuer 50% jusqu'à concurrence de 100 \$ envers les cours ou programmes pour enfants à Mont Ste-Marie ou à l'Aréna de Low.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame la conseillère Françoise Lafrenière au siège #4 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un règlement portant sur les normes applicables aux membres du conseil municipal de Lac-Sainte-Marie – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et ce, dans le cadre de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale adoptée en date du 30 novembre 2010.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Françoise Lafrenière
Conseillère
Siège #4

2013-12-380 DATES DES SÉANCES ORDINAIRES ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 2014

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter les dates suivantes pour la tenue des prochaines séances ordinaires et de la séance extraordinaire du conseil municipal en 2014 :

Séances ordinaires : 15 janvier, 5 février, 5 mars, 9 avril, 7 mai, 4 juin, 16 juillet, 13 août, 10 septembre, 8 octobre, 5 novembre et le 3 décembre.

Séance extraordinaire : Le 17 décembre.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-381 Fermeture des bureaux municipaux durant le temps des fêtes

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de bonifier les congés fériés des employés en fermant les bureaux municipaux pendant le temps des fêtes et ce, du 24 décembre 2013, à compter de 12h00, jusqu'au 3 janvier 2014 inclusivement.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussigné, Monsieur le conseiller Gilles Labelle au siège #2 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un règlement déterminant les taux de taxes et les tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2014, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Gilles Labelle
Conseiller
Siège #2

2013-12-382 Photocopies des organismes à but non lucratif (OBNL)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de modifier le règlement et d'offrir un service de photocopie aux organismes à but non lucratif (OBNL), dont le siège social figure sur le territoire de la municipalité, au coût de 0.10 \$/photocopie en noir et blanc et 0.20 \$/photocopie en couleur.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-383 Laflamme et Associés – Mise en demeure au sujet du déblaiement du chemin de la Chute

Considérant que les propriétaires indiqués dans la mise en demeure ont accès à leur propriété en utilisant un chemin de détour.

Considérant que les services d'urgence de cette région ont accès aux propriétés par la municipalité de Gracefield.

Considérant qu'une entente inter municipale stipule que la municipalité de Gracefield s'engage à desservir les divers services dans cette section du chemin de la Chute.

Considérant que la municipalité n'a jamais déblayé cette section du chemin de la Chute.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de rejeter la demande des propriétaires visés dans la mise en demeure de Laflamme et Associés.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-384 Transfert de propriété à Monsieur Denis Levert

Considérant que la municipalité a procédé à la vente de plusieurs propriétés par défaut de paiement de taxes foncières, le 4 octobre 2012, concernant les matricules portant les N° 5384-08-3498, 5385-21-9704, 5284-89-1519, 5284-89-5206 et 5284-98-5995.

En conséquence il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle ainsi que Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, tous les documents de transfert se reportant à l'acquéreur, dûment représenté aux fins des présentes par Monsieur Denis Levert.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-385 Location du camion citerne vidangeur pour un mois additionnel

Considérant que la municipalité effectue en régie la cueillette des matières résiduelles et recyclables depuis quelques mois.

Considérant que la municipalité souhaite procéder à un appel d'offre afin d'acheter un camion citerne vidangeur au courant du prochain mois afin de continuer à effectuer la cueillette des matières résiduelles et recyclables.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de prolonger le contrat de la location du camion citerne vidangeur d'un mois supplémentaire afin de finaliser l'appel d'offre pour l'achat d'un camion citerne vidangeur.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-386 Appel d'offre pour l'achat d'un camion citerne vidangeur

Considérant que la municipalité effectue en régie la cueillette des matières résiduelles et recyclables depuis quelques mois.

Considérant que la cueillette des matières résiduelles et recyclables peut être jumelée avec le service de vidanges des fosses septiques.

Considérant qu'un camion sur le marché peut recevoir à la fois une benne à déchet, un réservoir et un système de boîte interchangeable.

Considérant qu'un crédit bail de 5 ans est disponible pour financer le camion citerne vidangeur et que la municipalité deviendrait propriétaire après la fin de la période de financement.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de procéder à l'appel d'offre pour l'achat d'un camion citerne vidangeur.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-387 Protocole d'entente concernant le transbordement, le transport et l'élimination des déchets avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Considérant que la municipalité a présenté une demande au Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRCCO) pour l'acceptation de ses déchets au poste de transbordement.

Considérant que la (MRCCO) a accepté de recevoir les déchets de la municipalité au poste de transbordement et de procéder au transport de ces déchets au lieu d'enfouissement, pour y être éliminés et ce, moyennant le paiement des coûts y associés à la (MRCCO).

Considérant que ce protocole d'entente a une durée de 5 ans, soit de 2014 à 2018.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, le Protocole d'entente concernant le

transbordement, le transport et l'élimination des déchets avec la (MRCCO).

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-388 Programme d'aide d'amélioration du réseau routier municipal (PAARM) 2014 du Ministère des Transports du Québec

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur une partie de la rue Dubeau pour un montant subventionné de 45 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Dubeau dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-389 Quote-part établie par la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Considérant l'augmentation importante de la quote-part de la municipalité envers la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) pour 2014.

Considérant que le conseil souhaite obtenir plus de renseignements à cet égard, soit le pourcentage de distribution de la quote-part parmi les municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant que Monsieur le préfet de la MRCVG, Michel Merleau, est habilité à fournir des renseignements sur la quote-part et d'informer les membres du conseil à ce sujet.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'inviter le préfet de la MRCVG, Monsieur Michel Merleau, à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu de 15 janvier 2014 à la salle communautaire afin de renseigner le conseil municipal sur la détermination de la quote-part de la municipalité.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-390 Sondage des coûts de carburants auprès des divers fournisseurs

Considérant le montant élevé des dépenses en carburant de la municipalité.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu à ce que Monsieur le contremaître Bruno Léveillé procède à sonder les coûts de carburants auprès des fournisseurs sur le marché et d'en informer le conseil municipal des taux de carburants en vigueur pour considération subséquente.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-391 Frais mensuel de la ligne téléphonique au centre communautaire

Considérant que la ligne téléphonique du centre communautaire relève de la municipalité et que le public a accès à celle-ci lorsqu'il utilise les lieux.

Considérant que l'Association du club les Geais Bleus est facturée pour les frais mensuels de la ligne téléphonique alors que ce service ne lui est pas exclusif.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu à ce que la municipalité assume les frais mensuels de la ligne téléphonique pour l'ensemble des salles du centre communautaire.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-392 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 20h30.

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Blanchard
Directeur général/Secrétaire-
Trésorier